

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 9 janvier 2023 sont présents Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, Messieurs les conseillers Éric Bissonnette, Bernard Guilbault, Bernard Carey, Roger Labrecque et Axel Palomares siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Guy Favreau, présent, et formant quorum selon des dispositions du Code municipal.

Monsieur Pierre Dionne, Directeur général, est aussi présent et note les minutes.

Douze (12) citoyens assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Guy Favreau constate le quorum et ouvre la séance du Conseil à 19h05.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 01-01-2023.**

IL EST PROPOSÉ par Éric Bissonnette
APPUYÉ par Bernard Guilbault

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en y ajoutant le point 5.6 Nomination d'un représentant au Conseil des maires.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022
RÉSOLUTION 02-01-2023

IL EST PROPOSÉ par Éric Bissonnette
APPUYÉ par Margaret Lefebvre-Macey

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal soit adopté tel que présenté :

ADOPTÉE à l'unanimité

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022
RÉSOLUTION 03-01-2023

IL EST PROPOSÉ par Margaret Lefebvre-Macey
APPUYÉ par Roger Labrecque

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal soit adopté tel que présenté :

ADOPTÉE à l'unanimité

4. CORRESPONDANCE

4.1 Mot du Maire (Le Maire fait la lecture de son mot)

5. ADMINISTRATION

5.1 Comptes à payer et déjà payés RÉSOLUTION 04-01-2023

IL EST PROPOSÉ par Bernard Guilbault
APPUYÉ par Éric Bissonnette

ET RÉSOLU QUE: la liste des comptes déjà payés datée du 5 janvier 2023 du Journal des déboursés pour un montant de 41 910,50\$ ainsi que la liste des comptes à payer, datée du 5 janvier 2023, du Journal des achats pour un montant de 72 380,25\$ soient acceptées.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.2 Avis de motion est donné par Axel Palomares **CONCERNANT LE TAUX D'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET DES TARIFS POUR 2023** à une prochaine séance extraordinaire.

5.3 Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000\$

5.4 Dépôt de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

5.5 Engagement d'une secrétaire comptable à temps partiel RÉSOLUTION 05-01-2023

IL EST PROPOSÉ par Margaret Lefebvre-Macey
APPUYÉ par Roger Labrecque

ET RÉSOLU d'autoriser le Directeur général à embaucher le personnel requis à titre de secrétaires comptables à temps partiel selon les conditions présentées et les besoins de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.6 Nomination d'un représentant au Conseil des maires RÉSOLUTION 06-01-2023

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Abercorn est représentée par Guy Favreau, maire, au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi.

CONSIDÉRANT qu'il est important de nommer un représentant du Conseil en l'absence de Guy Favreau, maire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Bernard Guilbault
APPUYÉ par Margaret Lefebvre Macey

ET RÉSOLU que Éric Bissonnette soit nommé représentant de la Municipalité d'Abercorn en remplacement de Guy Favreau au Conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire.

Advenant la non-disponibilité de Guy Favreau, er Éric Bissonnette la 2^e personne remplaçante sera Bernard Carey au Conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire.

ADOPTÉE à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt du rapport de l'Inspecteur décembre 2022

8.2 Nomination des membres du Conseil au CCU

RÉSOLUTION 07-01-2023

IL EST PROPOSÉ par Éric Bissonnette

APPUYÉ Roger Labrecque

ET RÉSOLU de nommer Guy Favreau maire et Bernard Carey membres au CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

10. LOISIR, CULTURE ET PATRIMOINE

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 08-01-2023

IL EST PROPOSÉ par Roger Labrecque

APPUYÉ par Margaret Lefebvre-Macey

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19h53

ADOPTÉE à l'unanimité

RATIFICATION,

Pierre Dionne,
Directeur général

Guy Favreau,
Maire

Je, Pierre Dionne, directeur général, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions mentionnées ci-dessus.